

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur du **09 février 2021 à 20h00**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse. Le conseil siège par voie de vidéoconférence en raison des directives gouvernementales liées à la pandémie de COVID-19. La séance est enregistrée.

Étaient présents les conseillers :

- M. Steven Strong-Gallant
- Mme Isabelle Paré
- M. Réjean Sauvé
- Mme Aline Nault
- M. Alexandre Zalac
- M. Willy Mouzon

Madame Fanny Grosz, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste à la vidéoconférence et agit comme secrétaire d'assemblée.

Chacune des personnes présentes par voie de vidéoconférence s'est identifiée individuellement.

Avant de débiter la séance, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux conseillers.

17-02-21
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 09 février 2021 à 20h01.

18-02-21
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

ADMINISTRATION

4. Adoption de la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »
5. Résolution d'appui à la campagne de recensement 2021
6. Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement
7. Autorisation à l'inspecteur d'appliquer les règlements municipaux
8. Désignation de l'inspecteur pour la mise en application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens
9. Adhésion de l'inspecteur à la COMBEQ

LOISIRS ET CULTURE

10. Autorisation à la directrice générale de procéder à des appels d'offres sur invitation pour le remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel
11. Achat d'une porte de four à pain

FINANCES

12. Approbation des comptes payés et à payer

GESTION DU TERRITOIRE

13. Achat de panneaux d'adresse
14. Adoption du règlement 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8
15. Adoption du règlement 249-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8
16. Appui d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le 1129, route Principale

CORRESPONDANCE

POINTS D'INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

17. Levée de l'assemblée

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19-02-21

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ADMINISTRATION

20-02-21

Adoption de la déclaration d'engagement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

CONSIDÉRANT QUE les déclarations agressives et les gestes d'intimidation envers les élus municipaux se multiplient à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la violence verbale et la menace n'ont pas leur place dans une démocratie digne de ce nom et ne favorisent en rien la confiance, le respect ainsi que la reconnaissance de la population envers ses institutions démocratiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » afin de contrer l'intimidation contre les élus ;

IL EST RÉSOLU,

D'ADOPTER la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21-02-21

Résolution d'appui à la campagne de recensement 2021

CONSIDÉRANT QUE le prochain recensement se déroulera en mai 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE des données exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent aux collectivités ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la campagne de recensement 2021,

D'ENCOURAGER tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22-02-21

Embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures qui a été fait pour combler le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Yves Wang ;

CONSIDÉRANT QUE M. Wang présente toutes les qualités nécessaires au poste ;

IL EST RÉSOLU,

DE NOMMER M. Yves Wang au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement à compter du 09 février 2021, suivant les conditions discutées en séance de travail.

Il s'agit d'un poste permanent à raison de 28h par semaine et avec une période d'essai de 6 mois.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

23-02-21

Autorisation à l'inspecteur d'appliquer les règlements municipaux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procède au recrutement de M. Yves Wang pour occuper le poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement à compter du 09 février 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE M. Yves Wang, inspecteur en urbanisme et en environnement, soit autorisé à appliquer en tout ou en partie les règlements municipaux et les règlements harmonisés en vigueur, de même qu'à effectuer les visites, délivrer les permis, émettre des avis et constats d'infraction, compléter des formulaires à la demande des citoyens (pour la CPTAQ, etc).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

24-02-21

Désignation de l'inspecteur pour la mise en application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* entré en vigueur le 03 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un inspecteur pour mettre en application la section V « Inspection et saisie » dudit Règlement ainsi que pour délivrer les constats d'infraction ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder à cette désignation par résolution ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal désigne à titre d'inspecteur pour mettre en application la section V « Inspection et saisie » du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* :

- M. Yves Wang, inspecteur en urbanisme et en environnement

QUE M. Yves Wang, inspecteur en urbanisme et en environnement, soit autorisé à effectuer les inspections, les saisies et la délivrance des constats d'infraction, le tout conformément audit Règlement.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-02-21

Adhésion de l'inspecteur à la COMBEQ

CONSIDÉRANT la nomination de M. Yves Wang au poste d'inspecteur en urbanisme et en environnement ;

IL EST RÉSOLU,

DE PROCÉDER à l'adhésion annuelle de M. Yves Wang à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ), au montant de 380 \$, taxes en sus.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LOISIRS ET CULTURE

26-02-21

Autorisation à la directrice générale de procéder à des appels d'offres sur invitation pour le remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à deux appels d'offres publics sur SEAO en 2020 pour le remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel ;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis lors de ces deux appels d'offres étaient disproportionnés et dépassaient largement les estimés réalisés et le budget de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite toujours aller de l'avant dans ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE le fait de scinder le projet en plusieurs contrats distincts permettrait à la municipalité de procéder sur invitation et d'avoir un meilleur contrôle des coûts ;

IL EST RÉSOLU,

D'AUTORISER la directrice générale à retourner en appel d'offres dans le cadre du remplacement de la salle mécanique du centre socio-culturel ;

QUE la directrice générale puisse réaliser autant d'appel d'offres sur invitation que nécessaire, notamment un pour la construction du nouvel appentis, un pour la fourniture et l'installation de nouveaux équipements, un pour les travaux d'électricité, etc.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

27-02-21

Achat d'une porte de four à pain

IL EST RÉSOLU,

DE PROCÉDER à l'achat d'une porte de four à pain chez Fonderie Laroche Ltée, au montant de 400 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Fanny Grosz, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois de février 2021.

28-02-21

Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles ;

IL EST RÉSOLU d'approuver et de payer les comptes suivants :

Chèques nos C2100014 à C2100025	34 078,37 \$
Paiement AccèsD L2100019 à L2100036	40 431,02 \$
Chèques de salaires nos D2100003 à D2100017	9 592,12 \$

GRAND TOTAL **84 101,51 \$**

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		

Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

GESTION DU TERRITOIRE

29-02-21

Achat de panneaux d'adresse

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de commander des panneaux d'adresse pour les nouvelles résidences construites ainsi que pour celles à venir ;

IL EST RÉSOLU,

D'ACCEPTER la soumission préparée par l'entreprise Martech pour la fourniture et la livraison des panneaux nécessaires, pour un montant de 1 985,50 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

30-02-21

Adoption du règlement 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur souhaite que la largeur minimale des terrains prévue au règlement de lotissement puisse faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c A-19.1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement numéro 182 modifiant la constitution du comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 94-2 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8 ;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 08 décembre 2020 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement 248-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8 soit adopté tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

31-02-21

Adoption du règlement 249-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur souhaite que les dispositions relatives à la rive prévues au règlement de zonage puissent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ c A-19.1 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme en vertu du règlement numéro 182 modifiant la constitution du comité consultatif d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 94-2 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le règlement sur les dérogations mineures numéro 93-8 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 12 janvier 2021 ;

IL EST RÉSOLU,

QUE le règlement 249-2021 modifiant le règlement sur les dérogations mineures 93-8 soit adopté tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

32-02-21

Appui d'une demande d'autorisation à la CPTAQ pour le 1129, route Principale

CONSIDÉRANT QUE la nature de la demande est d'étendre les droits acquis reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'ensemble du terrain (5 000 mètres carrés) ;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a reçu un avis de conformité de la CPTAQ le 11 septembre 2020 suite au dépôt de sa déclaration de droits (dossier 428346) reconnaissant un droit acquis résidentiel de 754 mètres carrés sur le lot 2 775 199 datant de 1970 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* prévoit que la superficie de ce droit peut être portée à un demi-hectare (5 000 mètres carrés) si le lot visé par la demande était utilisé à des fins résidentielles lors de l'entrée en vigueur des dispositions de la loi exigeant une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 775 199 où se situe la reconnaissance de droit acquis a une superficie de 5 000 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux usages permis à la zone A-2 de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au règlement de lotissement en vigueur de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;

CONSIDÉRANT QU'aucune activité agricole n'est réalisée sur le lot 2 775 199 ;

IL EST RÉSOLU,

D'APPUYER la demande d'étendre le droit acquis résidentiel à l'ensemble du lot 2 775 199, soit 5 000 mètres carrés.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	

Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

Aucune.

POINTS D'INFORMATION

Madame la conseillère Aline Nault informe le conseil qu'elle assiste les 09 et 10 février à un webinaire sur la sécurité civile. Madame la mairesse rappelle que Mme Nault est la conseillère déléguée à la sécurité civile.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

Monsieur le conseiller Steven Strong-Gallant a été déconnecté de la visioconférence.

33-02-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé et résolu de lever la séance à 20h21.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	ABSENT	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Réjean Sauvé	X	
Conseillère siège #4	Aline Nault	X	
Conseiller siège #5	Alexandre Zalac	X	
Conseiller siège #6	Willy Mouzon	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

La séance est levée à 20h23.

Julie Lemieux, mairesse

Fanny Grosz, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

Julie Lemieux, mairesse